

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Le procès-verbal est destiné à consigner officiellement les décisions prises en réunion du Conseil d'école. Il doit être soumis à l'approbation des participants, signé par le Président du CE et par le secrétaire. Ce document a une valeur juridique.

1^{er} trimestre)

2^{eme} trimestre

3^{ème} trimestre

Date : mardi 4 novembre 2025

Horaires : 17h30 à

Présents (membres du CE) : M BRUTUS, Mme DEMAILLY, Mme BOISSELIER, Mme COLMARD, Mme TANGUY-HARDY, M DUFOSEZ, Mme CAPITAINE, Mme REDOIS, Mme GEORGES.

Invités :

Absents excusés : M RELIQUET, M CHARBONNIER, Mme CHAFFAR, Mme PREVOST, Mme CHENOT, Mme FOURAGE, Madame BOUYER, Madame BOUR

Points à l'ordre du jour	Informations communiquées Points de vue exprimés/Décisions / Echéances										
- Compte-rendu des élections	<p>Le vendredi 10 octobre 2025 197 inscrits 110 votants 10 bulletins blancs ou nuls 100 suffrages exprimés 55,84% de participation</p> <p>Les 6 parents présents sur la liste de Mme BOISSELIER ont été élus comme titulaires (5) ou suppléant (1). Vote par correspondance pour notre école. Vote électronique testé dans quelques écoles</p>										
- Présentation de l'école	<p>Fermeture de la 6^e classe à la rentrée.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #009696; color: white; padding: 2px 5px;">Effectifs 2025-2026</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">1 INSCRIT</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">0 ADMISSIBLE</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">114 ADMIS</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">0 Admis accepté</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">0 réparti</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">0 non réparti</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">114 Admis définitifs</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">114 répartis</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">0 non réparti</td> </tr> </table> <p>9 élèves de plus que les prévisions d'effectif de juin 2025. 2 passages anticipés prévus cette année avec des équipes éducatives en avril 2026.</p> <p>Avec une répartition pédagogique :</p>	Effectifs 2025-2026	1 INSCRIT	0 ADMISSIBLE	114 ADMIS	0 Admis accepté	0 réparti	0 non réparti	114 Admis définitifs	114 répartis	0 non réparti
Effectifs 2025-2026											
1 INSCRIT											
0 ADMISSIBLE											
114 ADMIS											
0 Admis accepté											
0 réparti											
0 non réparti											
114 Admis définitifs											
114 répartis											
0 non réparti											

Répartition par classe 2025-2026	
CP/CE1 - 11/10	21
CP/CE1 - 10/11	21
CE1/CE2 - 9/13	22
CE2/CM1/CM2 - 1/17/6	24
CM1/CM2 - 15/11	26
TOTAL	114
<hr/>	
CP-CE1 A	
Mme Janick CAPITAINÉ	
CP/CE1 B	
Mme Sandra BOUYER (lundi, mardi, vendredi)	
Mme Lydie PENISSON (jeudi)	
CE1-CE2	
Mme Charlotte REDOIS	
CM1/CM2 A	
Mme Véronique GEORGES	
CE2/CM1/CM2 B	
M Thierry BRUTUS (lundi, jeudi et vendredi)	
Mme Loeiza BOUR (mardi)	
 <i>Pas de jeune en service civique</i>	
 RASED de Saint-Brevin les Pins : complet	
Mme Thérèse CHENOT : enseignante spécialisée à dominante pédagogique	
Mme ROUSSEAU : enseignante spécialisée à dominante relationnelle(en formation)	
Mme Caroline BERNARD : psychologue scolaire et qui remplace ponctuellement l'enseignante référente.	
 3 AESH pour accompagner 6 élèves ayant un dossier MDPH ouvrant ces droits à compensation = aide individuelle 9h ou 12h, aide mutualisée de 3h à 6h.	
 M Nicolas LEROUX, (6h dans la semaine pour 4 élèves) éducateur spécialisé ITEP, dans le cadre	
d'un PCPE (Pôle de compétences et de prestations externalisées) élèves en attente de prise en charge ITEP ou SESSAD ITEP.	
 - PPMS et sécurité	
- Mise à jour du PPMS unifié Attentat-Intrusion et Risque Majeur (modifier les effectifs, le nom des personnels, le numéro des classes...), le transmettre à la Mairie et le déposer sur Acadoc	
- Réaliser un exercice Incendie (dans le premier mois suivant la rentrée = lundi 22 septembre 2025, matin) et déposer la grille d'évaluation sur Acadoc.	
- Réaliser un exercice Risque Majeur en octobre (exercice	

<p>- Programme PHARE</p>	<p>départemental - jeudi 16 octobre 2025 de 10h à 11h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter les PPMS ou leur réactualisation et le bilan de l'exercice incendie au cours du 1^{er} conseil d'école. <p>Culture du risque et s'entraîner à réagir rapidement en réalisant les gestes adéquats pour mettre en sécurité la communauté éducative.</p> <p>L'école a obtenu la labellisation niveau 1.</p> <p>Phare : trois niveaux de labellisation</p> <p>L'ensemble des actions menées par les écoles et les établissements donnent lieu à l'obtention d'un label. La labellisation comporte trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> — niveau 1 - engagement — niveau 2 - approfondissement — niveau 3 - expertise <p>Les écoles élémentaires, collèges et lycées publics doivent obligatoirement atteindre le niveau 1.</p> <p>Le niveau de labellisation sera évalué chaque fin d'année scolaire.</p> <p>La labellisation niveau 2 est en cours.</p> <p>-Un Protocole de prise en charge des situations d'intimidation (harcèlement scolaire) à destination des familles, avec la méthode de la MPPfr est appliqué autant que de besoin (9 fois en 2024/2025).</p> <p>Le protocole départemental est appliqué dans l'école avec 4 niveaux de gravité.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Degré de gravité de la situation*</th><th>Modalités d'action</th><th>Support</th><th>Transmis à</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Niveau 0 Il y a mal-être d'un élève qui s'avère, après accueil de l'élève, relever plus du conflit que de l'intimidation</td><td>Toutes actions mises en place par l'école pour gérer les conflits ordinaires comprenant un temps d'écoute active de l'élève</td><td>Conseil de consigner les éléments permettant d'attester que la situation ne nécessite pas d'entrer dans le protocole harcèlement</td><td>Conserver à l'école afin de s'y référer en cas de nécessité</td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Protocole national harcèlement : cadrage départemental 1D44</th></tr> <th>Degré de gravité de la situation*</th><th>Modalités d'action</th><th>Support</th><th>Transmis à</th></thead></table>	Degré de gravité de la situation*	Modalités d'action	Support	Transmis à	Niveau 0 Il y a mal-être d'un élève qui s'avère, après accueil de l'élève, relever plus du conflit que de l'intimidation	Toutes actions mises en place par l'école pour gérer les conflits ordinaires comprenant un temps d'écoute active de l'élève	Conseil de consigner les éléments permettant d'attester que la situation ne nécessite pas d'entrer dans le protocole harcèlement	Conserver à l'école afin de s'y référer en cas de nécessité	Protocole national harcèlement : cadrage départemental 1D44				Degré de gravité de la situation*	Modalités d'action	Support	Transmis à
Degré de gravité de la situation*	Modalités d'action	Support	Transmis à														
Niveau 0 Il y a mal-être d'un élève qui s'avère, après accueil de l'élève, relever plus du conflit que de l'intimidation	Toutes actions mises en place par l'école pour gérer les conflits ordinaires comprenant un temps d'écoute active de l'élève	Conseil de consigner les éléments permettant d'attester que la situation ne nécessite pas d'entrer dans le protocole harcèlement	Conserver à l'école afin de s'y référer en cas de nécessité														
Protocole national harcèlement : cadrage départemental 1D44																	
Niveau 1 Il y a mal-être d'un élève dû aux relations sociales avec d'autres élèves, la situation relève de l'intimidation.	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de l'élève cible et mise en place de mesures de protection de la cible • Rencontre des parents de l'élève cible • Début de journalisation des faits • Traitement rapide de la situation (avec la MPP par exemple) 	Fiche de suivi de la situation (ex : doc REVE) Rédigée par l'équipe ressources de l'école	Equipe ressource phARE** Dès que la situation est connue : envoi de la fiche au stade de la journalisation des faits pour un regard croisé (avec l'équipe ressources phARE) sur la gravité des faits														
Niveau 2 • La situation n'est pas résolue au bout de 15 jours • En cas de situation de violences répétées et avérées	En plus des actions mises en place au niveau 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Information systématique des parents des élèves auteurs • Journalisation des faits • Rédaction d'un fait établissement • Possibilité de mise en place d'une mesure conservatoire 	Fait établissement (automatiquement niv2) Rédigé par le directeur	Equipe ressources phARE Automatiquement transmis au référent départemental harcèlement et à l'EN														
Niveau 3 • En cas d'échec des mesures déjà mises en œuvre • En cas de fait grave et persistant (appréciation collective, avec référent harcèlement notamment)	<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur peut saisir le DASEN pour demander un changement d'école de l'élève auteur (décret du 16 août 2023) 	Fait établissement Rédigé par le directeur	Via ce process : https://intra.ac-nantes.fr/mechat/fichier/fiche_technique_saisonnement_art_40_infraction-carte_1205585083182.odt?D_FICHIE=276542&INLINE=FALSE														
• Si un relais judiciaire s'impose :	• Signalement au parquet	Via ce process :															

Les fiches d'entretien ont été modifiées afin d'en améliorer la prise en main et l'efficacité.

4 enseignants sont volontaires pour intégrer l'équipe PHARE de

	<p style="text-align: right;">l'école.</p> <p>Monsieur BRUTUS fait partie de l'équipe Ressources de la circonscription pour cette année scolaire.</p> <p>Un plan de prévention contre l'intimidation (le harcèlement) en milieu scolaire est initié.</p> <p>Cette année, les premières actions ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation d'une vidéo sur le harcèlement en réunion de classe, à destination des parents ; -Tenue des conseils de vie de classe chaque semaine, espace de régulation et d'expression ; -Réalisation de plusieurs séances (comprises dans les 10h annuelles), dans chaque classe, autour de thèmes comme l'empathie, apprendre à se connaître, découvrir nos points communs et nos différences, accepter les autres grâce à des ressources partagées par nos conseillers pédagogiques ; -Participation à la journée nationale NAH le jeudi 6 novembre 2025 : tous en vert contre le harcèlement. -Questionnaire d'auto-évaluation pour les CE2, CM1 et CM2, sur la période du 6 au 21 novembre 2025 en version papier + mots d'information à destination des élèves et des familles.
- Livret scolaire unique	<p>Le livret scolaire unique est le document qui permet aux familles de prendre connaissance des compétences acquises ou en voie de l'être. L'école a décidé de le remplir au semestre.</p> <p>Le premier livret rempli sera remis aux familles en main propre lors de RDV individualisés à la fin du mois de janvier 2026 ou début février 2026 pour les classes de CP-CE1. Les familles qui signent régulièrement les cahiers, fichiers ou évaluations ne seront pas surprises par le contenu du livret.</p> <p>Le second livret sera rempli et distribué aux familles pendant la dernière semaine de juin 2026.</p> <p>Le PASS NAUTIQUE ne se renseigne pas dans l'application LSU.</p>
- Evaluations repères nationales	<p>Tous les élèves de l'école du CP au CM2 ont été concernés.</p> <p>Elles ont débuté le lundi 8 septembre 2025.</p> <p>Les représentants de parents estiment qu'elles arrivent trop tôt dans l'année, surtout pour les plus jeunes élèves.</p>

L'évaluation Repères concerne tous les élèves du territoire national et intervient à six moments clés de leur scolarité.

Quel déroulement ?
Votre enfant doit répondre aux questions de son professeur sur un cahier en un temps donné.

Quelles étapes ?

Évaluation en septembre à l'entrée au CP
Année de CP

Évaluation en septembre à l'entrée au CE1
Année de CE1

Évaluation en septembre à l'entrée au CE2
Année de CE2

Évaluation en septembre à l'entrée au CM1
Année de CM1

Évaluation en septembre à l'entrée au CM2
Année de CM2

...
Echanges avec le professeur pour la restitution des résultats

Qu'est-ce qu'on évalue exactement ?

- En français**
 - la lecture
 - l'oral
- En mathématiques**
 - les nombres
 - le calcul
 - la géométrie

Une évaluation Repères, dans quels buts ?

- Pour les professeurs**
Affiner la connaissance des acquis de chacun pour accompagner au mieux les apprentissages de tous avec l'équipe pédagogique.
- Pour l'école**
Situer le niveau des élèves scolarisés en CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 pour renforcer la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).
- Pour les parents**
Identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite de votre enfant à l'école.
- Pour l'élève**
Comprendre ses acquis et ses besoins pour s'engager dans les apprentissages.

Tous les parents ont été reçus en entretien individuel pour la restitution des résultats avant les vacances de la Toussaint.
Les résultats aux évaluations sont utilisés en conseil des maîtres et de cycle par les enseignants pour améliorer le pilotage de l'école. On regarde les compétences réussies et échouées pour adapter nos priorités d'action et d'apprentissage, en équipe.

- Liaison école collège

- 1^{er} conseil école collège le lundi 6 octobre 2025 au collège pour les enseignants de CM2.
- Participation des 2 classes de CE2-CM1-CM2 au cross solidaire du collège le vendredi 17 octobre 2025 avec une collecte alimentaire ayant récolté 267 kg de nourriture.
- Prix de l'estuaire commencé le vendredi 10 octobre 2025.
- Présence des enseignants de CM2 aux premiers conseils de classe de 6^e. **Les parents apprécient cette démarche des enseignants de CM2.**
- Présentation du collège aux parents de CM1-CM2 le mardi 13 janvier 2026 à 17h30 à l'école.
- Echange de cartes de vœux en anglais.
- Portes ouvertes du collège le vendredi 30 janvier 2025.
- Journée d'immersion au collège pour les CM2 prévue le jeudi 7 mai 2026.
- Intervention de l'infirmière scolaire du collège Louise Michel auprès des CM2 autour de la puberté.

- Projets culturels et sportifs de l'année

-Chorale Rendez-vous ou le secret de la Joconde, classe CE2-CM1-CM2 et CM1-CM2 (financement Mairie)
Les rencontres chorales sont organisées par l'EIM du Sud estuaire, et proposées dans le cadre des IMS à toutes les écoles du territoire.
Ces rencontres permettent aux élèves de se produire dans des conditions de spectacle à l'Etoile de jade, et de chanter accompagnés par un orchestre de professeurs.
La pièce choisie cette année, « Rendez-vous ou le secret de la Joconde » de Julien Joubert, évolue dans l'univers d'un musée. Cette pièce présente des esthétiques musicales variées, ainsi que des éléments de mise en scène originaux.
Une restitution tout public est envisagée pour chaque classe, sur la scène de

l'étoile de Jade, le lundi 15 ou mardi 16 juin 2026.

-Chorale de classes, classes de CP-CE1 A, CP-CE1 B et CE1-CE2 (financement Mairie)

Pratique de la chorale avec un chef de chœur dumiste de l'école intercommunale, Monsieur Stéphane LECUYER, dans le cadre des IMS, pour les 3 classes de cycle 2 autour d'un thème défini en amont : égalité filles garçons.

-Le prix des Incorruptibles pour les classes de cycle 2 (financement Amicale laïque) 6 albums à lire par les enseignants aux élèves puis par les élèves, vote à la mi-mai 2026. (Adhésion et commande des livres par l'amicale laïque).

-Le prix de l'Estuaire pour les classes de CM1-CM2 A et CM1-CM2 B. (financement Amicale Laïque) 6 livres à lire par les élèves, vote à la mi-mai 2026.

- Kayak pour les CM1-CM2 A et CM1-CM2 B (financement CCSE) les 2 cycles ont eu lieu en septembre/octobre 2025.

- Natation pour les CP-CE1 A, CP-CE1 B, CE1-CE2 et CE2-CM1 (financement CCSE), 2 classes réalisent actuellement leur cycle de 10 séances. Celle de CE1-CE2 se fera en mars 2026.

- Savoir Rouler à Vélo (printemps 2026) pour les CM1 (financement CCSE) 6 séances dont 4 à l'école et 2 en extérieur. Prévenir les familles avant les vacances de noël pour qu'un vélo puisse être un cadeau de noël.

- Initiation au hand ball avec le Club de handball de la CCSE , 3 classes à, définir, cycle de 6 séances, printemps 2026.

- Poursuite du Parcours Artistique et Culturel. Après la littérature jeunesse en 2023/2024, puis le cinéma en 2024/2025, place au Théâtre pour 2025/2026 :

Cycle 2 = Entre chiens et loups mardi 6 mars 2026 à 14h30 (financement amicale laïque= billets, Mairie= transport)

Cycle 3 = Des chimères dans la tête lundi 16 mars 2026 10h (financement amicale laïque= billets, Mairie= transport)

-Spectacle de noël offert pas la Mairie le vendredi 19 décembre à 10h salle Cutullic.

-Projets d'ateliers Philo avec l'ITEP Marie Moreau

Depuis plusieurs années l'école travaille en partenariat avec l'ITEP Marie Moreau en incluant des élèves de l'ITEP dans les classes. Un éducateur intervient régulièrement pour accompagner ces élèves dans leur inclusion et peut aussi intervenir auprès d'autres élèves de l'école via la mise en place d'un PPRE, avec l'accord de la famille.

L'ITEP Marie Moreau a proposé aux enseignants de l'école une formation de 3h30 gratuite pour l'accueil des élèves avec trouble du

comportement. Cette formation a été incluse cette année dans le plan de formation des enseignants (6h sur 18h). Elle aura lieu le mercredi 26 novembre 2025. Les 2h30 restantes ont été consacrées à la mise en place d'ateliers philo. Une réunion de présentation et de concertation a eu lieu le mercredi 15 octobre 2025.

Un éducateur de l'ITEP, M METAYER interviendra dans chaque classe pour animer un atelier philo le vendredi sur le temps du conseil de vie de classe. L'enseignant sera présent ainsi que Mme SALLIOT, conseillère pédagogique intéressée par la démarche. Ces ateliers auront lieu dans la salle CHALOUPPE rebaptisée pour l'occasion LABORATOIRE PHILO.

2 à 3 jeunes de l'ITEP, non scolarisés à l'école seront aussi présents avec une enseignante spécialisée. Cette inclusion a pour but de renouer le contact entre l'école et ces jeunes.

Pour les classes de cycle 3, un atelier philo dans les locaux de l'ITEP Marie Moreau à Saint Nazaire est aussi prévu.

L'ITEP Marie MOREAU prend en charge financièrement ces actions, financées par l'ARS.

CALENDRIER :

Vendredi 21 novembre 2025 : classe de CE2-CM1-CM2

Vendredi 28 novembre 2025 : classe de CM1-CM2

Vendredi 12 décembre 2025 : classe de CE1-CE2

Vendredi 9 janvier 2026 : classe de CP-CE1 A

Vendredi 23 janvier 2026 : classe de CP-CE1 B

Vendredi 30 janvier 2026 : classe de CM1-CM2

Vendredi 6 février 2026 : classe de CE2-CM1-CM2

Vendredi 13 février 2026 : classe de CE1-CE2

- Amicale laïque

L'assemblée générale a eu lieu le vendredi 3 octobre 2025

Un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Mme Mélaine TANGUY HARDY

Vice-président : M DUFOSEZ

Secrétaire : M GAUTREAU

Secrétaire adjointe : Mme DOURLEAU

Trésorière : Mme Lucille DA SILVA SOUSA

Trésorière adjointes : Mme HENRY

Responsable de communication : Mme DOURLEAU

4 actions sont déjà en cours:

Vente de fromage,

Vente de sapins de Noël.

Marché d'Hiver le 30 novembre 2025 au Hangar.

Bourse aux plantes au Jardin Etoilé le 29 mars 2026.

Bal de promo des CM2, avec les CM2 de l'école privée le vendredi 19 juin 2026 au CSC Mireille Moyon, organisation conjointe amicale laïque et APPEL.

Fête des écoles publiques le samedi 27 juin 2026, avec projet de scène ouverte.

Les enseignants de l'école renouvellent leurs remerciements à

	<p>l'association pour son engagement en faveur de tous les élèves.</p>
- Restauration scolaire	<p>Un nouveau cuisinier : a été recruté par la société API : Geoffrey La nouvelle application pour l'inscription des repas est mise en place afin d'améliorer le service rendu. Elle fonctionne via le portail famille de le CCSE.</p> <p>La flexibilité de la Mairie permet de diminuer le montant des impayés.</p> <p>La commission des menus s'est réunie le jeudi 9 octobre 2025. Des élèves de CM1- CM2 étaient présents pour donner leur retour et avis , positifs ou négatifs sur les menus.</p> <p>La prochaine commission est prévue le jeudi 4 décembre 2026 à 17h30 au restaurant scolaire.</p>
- Crédits investissements Mairie 2026	<p>Cette année 2025, le mobilier de deux classes a été renouvelé : classe WINCH et TOURMENTIN.</p> <p>Les enseignants souhaitent le renouvellement du plus grand nombre possible de mobiliers scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tables élèves - Casier d'élèves - Crochets pour les cartables - Chaises d'élèves <p>Pour l'année scolaire 2026, les enseignants souhaiteraient que la Mairie investisse dans du matériel adapté à l'école inclusive :</p> <ul style="list-style-type: none"> -10 tables hautes Manutan collectivité - Table réglable assis-debout inclinable mobile FLIP ref LK58610D - 382.80€ TTC - 10 tabourets culbuto - Manutan collectivité - tabouret culbuto mogoo - Ref: LD17951K - 55.68 TTC - un colori de chaque <p>Les films extérieurs des vitres de certaines classes sont abîmés : classe WINCH, TOURMENTIN, CHALOUE, GABIER.</p> <p>Les joints de fenêtres, de portes extérieures et intérieurs des classes (surtout ceux situés sous les portes) sont dégradés. L'isolation phonique est compromise.</p> <p>Le film posé sur la porte d'entrée n'a pas été demandé. Il ne permet plus de voir qui se trouve à la porte à certains moments de la journée ce qui crée de l'insécurité.</p> <p>Tester la tringle à rideau type douche dans les classes WINCH et TOURMENTIN, avec des rideaux intérieurs pour limiter l'effet du soleil sur les VPI.</p>
Protocole de santé mentale	<p>Présentation du protocole et des flyers qui seront distribués aux élèves et familles.</p> <p>Ce protocole vise à proposer un « parcours » facilitant le repérage et la prise en charge d'élèves en situation de souffrance psychique.</p> <p>Il s'agit ici de faciliter le repérage et la prise en charge des élèves en situation de souffrance ou de mal-être, chaque membre de la communauté éducative pouvant contribuer aux différentes étapes de ce</p>

Questions de parents d'élèves

protocole selon ses compétences et ses fonctions. Il est essentiel que la dimension psychologique reste l'expertise des personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale (médecins, infirmiers, psychologues et assistants de service social de l'éducation nationale).

Les familles sont associées. Informées en amont de l'existence du protocole dans l'école ou l'établissement, elles sont partie prenante de la solution à toutes les difficultés repérées et doivent être contactées lorsqu'une situation de souffrance psychique est identifiée chez un élève (sauf dans les cas prévus par la loi en cas de danger imminent pour l'élève).

Les principales étapes du protocole santé mentale



Les représentants de parents ont récupéré plusieurs remontées des familles :

1/Mécontentement de quelques parents car ils ne voyaient pas bien leur enfant sur la scène lors de la fête des écoles le samedi 26 juin 2025. A la descente de scène, ces remarques ont été très mal reçues et vécues par les enseignants. L'amicale laïque réfléchit à une nouvelle scène, une nouvelle organisation. Elle réfléchit aussi au principe de scène ouverte pour les enfants.

2/Des parents voulaient avoir des informations sur les sorties culturelles. (voir le point 8).

3/Un parent demande si les enseignants vont mettre en place le principe de « classe dehors »

Cette démarche relève de la liberté pédagogique de chaque enseignant. Il n'est pas envisagé sa mise en place cette année scolaire mais pourrait faire l'objet d'une réflexion dans le cadre du futur projet d'école si les enseignants le souhaitent.

4/ Un parent demande si les enseignants vont mettre en place le principe d'« aire éducative ». Cette démarche a été initiée à l'école Camille Corot à Corsept. Le partenariat de la Mairie semble

indispensable pour la mise à disposition de l'espace entre autres. Cette démarche relève de la liberté pédagogique de chaque enseignant. Il n'est pas envisagé sa mise en place cette année scolaire mais pourrait faire l'objet d'une réflexion dans le cadre du futur projet d'école si les enseignants le souhaitent.

5/ Un parent demande si les enseignants vont mettre en place le principe d'échanges oraux autour de ce que les enfants pourraient rapporter de chez eux (exposés, présentations, ...)

Il arrive que certains élèves gardent le souvenir d'expériences scolaires positives vécues dans des classes antérieures. Mais il n'est pas garanti que ces expériences soient pérennisées les années suivantes.

Ces démarches relèvent de la liberté pédagogique de chaque enseignant. S'adapter à de nouvelles méthodes, accepter la frustration font partie des compétences qu'un élève se doit de vivre pour grandir.

6/ Les représentants de parents d'élèves ont longtemps hésité avant de parler du retour ci-dessous d'un parent car ils le trouvaient peu clair et confus.

Ainsi un parent a eu le sentiment que son enfant avait entendu des paroles positives sur la commune puis négatives sans en préciser le moment (classe ? repas ? pause méridienne ?) ni l'adulte ayant prononcé ces paroles (enseignant ? animateur ? personnel communal ? AESH ?...). Ce parent a mis cela en relation avec les élections municipales à venir.

Le conseil d'école n'a pas pu davantage discuter de ce point.

Il est toutefois rappelé qu'il est possible de parler en classe dans le cadre des programmes scolaires (EMS, EDD, géographie,...) de certains sujets comme(liste non exhaustive) :

-savoir que le maire est un élu local, et le représentant de l'État dans la commune ; connaître son rôle à la tête de la collectivité (état civil, école, environnement)

-Faire une enquête sur les compétences des élus de la commune ; interviewer le maire de la commune ou un conseiller municipal.

[EDD] Apprendre à connaître les opérations locales en faveur de l'environnement ; y participer.

-L'expérience des conseillers municipaux juniors est considérée en vue d'expliquer le rôle politique du citoyen qui, par le vote, participe à la vie de sa cité. Une rencontre avec des élus locaux (maire de la commune, conseillers municipaux) peut être ainsi l'occasion pour les élèves d'appréhender l'engagement de citoyennes et de citoyens actifs qui se sont portés candidats à une élection municipale, et de comprendre les modalités d'exercice de leur mandat local

-Des thèmes comme la mobilité, la nature en ville, recycler, habiter un éco-quartier, consommer l'eau, consommer l'énergie... amènent aussi forcément à réfléchir sur la ville où on habite.

7/ La soirée porte-ouverte de l'école est fixée le vendredi 20 mars 2026 de 16h30 à 18h00.

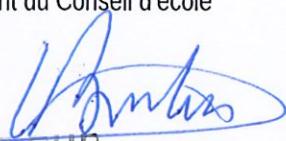
Fin du conseil : 21h00
Prochain conseils d'école : jeudi 27 mars 2025 à 17h30
mardi 17 juin 2025 à 17h30

La secrétaire de séance
Mme GEORGES



le Directeur, Président du Conseil d'école

Cachet de l'école



**GROUPE SCOLAIRE PUB
QUATRE AMARRES
ELEMENTAIRE**
11 rue Pierre Chevry
44560 PAIMBOEUF
02 40 27 50 92
ee.0440745w@ac-nantes.fr

